

LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE CADRE DES AMÉNAGEMENTS DES FORÊTS PUBLIQUES DANS LE NORD DE LA FRANCE

par Brigitte **Pilard Landeau**¹

Les directives nationales d'aménagement et de gestion pour les forêts domaniales prennent en considération la nécessité d'une adaptation de la gestion forestière pour faire face aux changements climatiques annoncés. Elles préconisent, de manière générale, de produire des peuplements moins hauts et plus stables au vent, et d'éviter les surcapitalisations car elles sont défavorables au bilan hydrique. Les directives régionales d'aménagement déclinent ces orientations, en orientant le choix des essences et en préconisant le choix de certaines techniques sylvicoles (exemple : la DRA Picardie). Les guides de sylviculture de l'Office national des forêts fournissent, pour chaque essence majeure, des itinéraires recommandés par grande zone géographique ; par exemple, le guide de sylviculture de la hêtraie nord-atlantique, publié en 2008, recommande des itinéraires tenant compte des enseignements tirés de l'observation des dégâts de tempête et des dépérissements intervenus au cours des 40 dernières années.

Dans le nord de la France, deux recommandations majeures sont appliquées aux aménagements forestiers pour faire face au changement climatique annoncé :

- changer d'essence, spécialement en cas d'exposition à la sécheresse (zones où la pluviométrie devrait se réduire fortement, stations à bilans hydriques risquant de devenir déficitaires) et sur les sols très limoneux à mauvais drainage interne ;
- abaisser les âges d'exploitabilité pour réduire la hauteur des arbres (risque tempête) et pour diminuer l'impact de la perte de vitalité des arbres avec l'âge.

Deux cas concrets de mise en application de ces orientations sont exposés :

- Haute Normandie : forêt de Bord (Louviers-Eure), aménagement 2003-2020 ; la proportion en surface de chêne sessile dans la forêt doit passer de 21 % actuellement à 35 % à long terme ; des remplacements de peuplements de hêtre par des plantations de chêne sessile sont présentés ; sur les sols pauvres des terrasses sans limons, les essences objectif sont les pins sylvestre et laricio ;
- Picardie, forêt de Compiègne (Oise), aménagement 2012-2031 ; à la fin de cet aménagement, la proportion de chêne sessile en surface sera passée de 7 % à 12% ; le hêtre et le chêne pédonculé sont maintenus sur les bons sols.

La conclusion souligne l'importance des directives régionales d'aménagement. En s'appuyant sur les projections des climatologues et sur les connaissances en autécologie des espèces, ces directives vont conduire, à brève échéance, à une importante modification de la place du hêtre et du chêne pédonculé dans les forêts publiques du Nord-Ouest. Sur les bases de ces directives, chaque aménagiste adapte les décisions à la situation particulière de chaque forêt. A son tour, le gestionnaire procédera aux derniers choix techniques à l'échelle de chaque unité de gestion.

¹ Ingénieur ONF (Compiègne).